

Onzième Année

N° 121

DÉCEMBRE 1936

PROMÉTHÉE

Organe de défense nationale des Peuples du

CAUCASE } GÉORGIE
AZERBAIDJAN
CAUCASE DU NORD

de l'Ukraine et du Turkestan

SOMMAIRE

Le Caucase et son avenir	<i>Jean Charlet.</i>
La prison des peuples	<i>Georges Gvazawa.</i>
Le problème national et la nouvelle constitution soviétique	<i>Dr Mir Yacoub.</i>
Déclaration de M. André Levitsky	<i>**</i>
La constitution de l'oppression nationale	<i>M. Danko.</i>
L'unité du Caucase (suite)	<i>Chakman.</i>
La civilisation caucasienne	<i>S. Pirtskelava.</i>
Les délégués azerbaïdjanis chez le dictateur	<i>Ali Akbar.</i>
Revue de la presse	

Direction et Administration :
1, Square Léon-Guillot - PARIS (15').

PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale
des Peuples du Caucase, de l'Ukraine
et du Turkestan

Le Caucase et son avenir

C'est le 5 décembre 1936, en séance de clôture du VIII^e Congrès extraordinaire des Soviets, que la nouvelle constitution de l'U. R. S. S. a été promulguée. Cette constitution prévoit une nouvelle organisation de l'Union Soviétique et comporte notamment la dissolution de la Fédération Transcaucasienne, qui, jusqu'à ce jour était formée des républiques soviétiques d'Azerbaïdjan, de Géorgie et d'Arménie.

Tant que cette Fédération subsista comme partie de l'U. R. S. S., elle eut une ressemblance avec la Confédération Caucasienne organisée par l'ancien gouvernement national. Cette Confédération embrassait non seulement l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan, mais encore le Caucase du Nord qui, sous la domination soviétique, fut rattaché à la R.S.F.R.S., c'est-à-dire à la république soviétique de Russie.

Toutes les nations caucasiennes constituent une entité très nette, du point de vue politique, économique, culturel et historique. L'U. R. S. S., en faisant de soi-disant « promotions » de nouveaux Etats-Membres de l'Union, n'a voulu, en fait, que renforcer

les tendances centralistes du régime bolchévique et briser ainsi, par des mesures aussi grossières que superficielles, l'unité séculaire du Caucase.

Aux termes de sa nouvelle constitution, l'U. R. S. S. se compose maintenant de onze républiques soviétiques socialistes, « égales en droits ». Ce sont : la Russie, l'Ukraine, la Russie-Blanche, la Turkménie, l'Ouzbékiste, la Tadjikie, la Kazakhie et la Kirghizie, ainsi que les trois républiques de l'ancienne Fédération Transcaucasienne, à savoir :

1^o La république soviétique socialiste d'Azerbaïdjan qui comprend également la république soviétique socialiste autonome du Nakhitchévan et la région autonome du Nagorno-Karabakh;

2^o la R.S.S. de Géorgie, dont font partie également la R.S.S. autonome d'Abkhazie, la R.S.S. autonome d'Adjara et la région autonome de l'Ossétie du Sud ;

3^o enfin — la R.S.S. d'Arménie.

Les statistiques officielles touchant à la superficie et à la population du Caucase s'établissent de la façon suivante :

	<i>Superficie en km c.</i>	<i>Population au 1^{er} janvier 1933</i>
1. Azerbeïdjan	84.700	2.900.000
2. Géorgie	69.900	3.110.000
3. Arménie	31.000	1.110.000
4. Caucase du Nord	284.000	3.000.000 environ.

Total pour le Caucase . . 469.600 km. c. 10.120.000 d'habitants.

Comme on le voit, le Caucase a une superficie de 470 mille kilomètres carrés, ce qui correspond, à peu près, à la superficie de l'Allemagne. La population caucasienne de plus de dix millions d'habitants est supérieure à celle de la Suède et de la Norvège réunies, supérieure aussi à la population des quatre Etats baltes réunis (Finlande Esthonie, Lettonie et Lithuanie), dépasse de beaucoup les populations respectives de la Hongrie, des Pays-Bas, de la Belgique, etc. etc. — possède donc tous les éléments nécessaires pour une vie politique indépendante.

Si la superficie du Caucase n'est que de 2,0 % de la superficie totale de l'U. R. S. S. (et celle de la Fédération Transcaucasienne même de 0,8 % seulement), si la population caucasienne, à son tour, ne représente que 6 % de la population de l'U. R. S. S., la valeur économique du pays se trouve, par contre, largement supérieure à ces proportions, et cela, malgré les chiffres tendancieux de la statistique officielle des Soviets, chiffres qui veulent diminuer le rôle que joue le Caucase, membre inclu de force dans l'Union.

Si l'on veut avoir une idée de la politique de l'U. R. S. S. envers le Caucase, il sera nécessaire de recourir aux chiffres ; et pour mieux prouver les tendances anti-caucasiennes de l'Union, nous n'aurons recours qu'aux statistiques soviétiques.

La superficie du Caucase est de 470 mille km carré. Or, les Soviets ont commencé par couper la majeure partie de

ce territoire — 284 mille km. carré, c'est-à-dire les $\frac{3}{5}$ de la superficie, pour les adjoindre à la république soviétique de Russie qui, avec ses 19,7 millions de km carré, sur un total de 21,2 millions km carré de toute l'U. R. S. S., offre un exemple saisissant d'ypertrophie nationale, fait si caractéristique pour les nouvelles tendances soviétiques.

Ce fut le camarade Moussabekov, président du Conseil des commissaires du peuple de la Fédération Transcaucasienne et haut dignitaire de l'Administration Centrale de l'U. R. S. S., qui prit la parole au VIII^e Congrès, pour saluer les chefs soviétiques au nom de son pays. Après avoir chanté un dithyrambe en l'honneur de la « reconstruction » de la Transcaucasie par les bolchéviks, et souligné le rôle éminemment constructif de la Fédération, il soutint, dans un silence glacial et au milieu de l'incompréhension totale des congressistes, une thèse tout à fait contradictoire : pour ne pas alourdir les relations entre les républiques formant l'Union soviétique, déclara-t-il, il faut opérer une décentralisation, en dissolvant l'organisme fédéral. Et pourtant, les réalisations de la Fédération pendant les quinze années de son existence — selon Moussabekov — ont été tout à fait remarquables.

Jugez vous-mêmes par la simple relation des faits :

La Géorgie a des richesses immenses dans son sous-sol : des gisements de manganèse, évalués à 250 millions de

tonnes et du charbon dont les réserves sont estimées à 330 millions de tonnes. Pour une comparaison, il suffit de noter qu'en 1935 la production du manganèse dans toute l'U. R. S. S. fut de 2,4 millions de tonnes.

Mais la Géorgie, avec ses 920 mille hectares cultivés, dont 35 mille de thé, joue aussi un rôle important du point de vue agricole. Fait curieux : au 1^{er} janvier 1933, 36,6 % de fermes seulement ont été collectivisées, chiffre très au-dessous de la moyenne en U. R. S. S.

Pour souligner l'importance de l'effort soviétique au Caucase, le camarade Moussabekov rappela que l'U.R.S.S. a investi plus d'un milliard de roubles en Arménie. Un milliard en quinze années. Ce n'est pas mal. M. Moussabekov a seulement oublié de dire que la valeur de la production annuelle des trois républiques transcaucasiennes dépasse de beaucoup la somme de deux milliards de roubles. Dans le cas présent, les investissements sont venus du dedans.

L'Arménie, grâce à son système d'irrigations, a augmenté, en effet, sa superficie agricole cultivée qui est de 450 mille hectares environ, dont un quart en coton.

Mais l'Azerbaïdjan, avec plus d'un million d'hectares cultivés, dont 230 mille en coton, est devenu le fournisseur principal de l'U. R. S. S. en coton égyptien de haute qualité. Ce n'est pas trop étonnant, non plus, que l'industrie pétrolière d'Azerbaïdjan a été électrifiée et modernisée; pour une industrie, dont la valeur productive approche de 2 milliards de roubles par an, ce n'est que tout-à-fait naturel.

Le pétrole est l'industrie la plus puissante du pays. La région de Bakou produit plus de 77 % du pétrole soviétique. La production totale en U.

R. S. S. fut, en 1935, de 26,8 millions de tonnes; dont la région de Bakou a produit 20,7 millions. Le pétrole de Bakou a du reste une influence très heureuse sur l'industrialisation du Caucase: c'est ainsi que, d'après le discours de Moussabekov, on termine les installations d'une énorme usine pour la fabrication du caoutchouc synthétique à Erivan (la capital de l'Arménie).

Nous avons mentionné ces quelques faits économiques pour souligner l'importance de ce facteur dans l'unité du Caucase. Bakou (en Azerbaïdjan) a besoin de Batoum (en Géorgie), pour l'échange de ses produits avec l'Occident. Les ressources de l'Arménie, de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan se complètent mutuellement.

Une tradition historique commune et des affinités surprenantes ont forgé un type caucasien qui se distingue nettement de son entourage. Le Caucase n'est pas seulement un problème économique. Parallèlement, il constitue un problème psychologique de la plus grande importance.

L'unité historique, l'interdépendance économique et des conditions géographiques pareilles ont engendré une culture commune, malgré la diversité des langues caucasiennes. Les Turks d'Azerbaïdjan parlent, évidemment, le turk; mais ils ressemblent beaucoup plus, au point de vue psychologique, aux Géorgiens et aux Arméniens du Caucase qu'aux Turks de Turquie. Les Arméniens caucasiens sont, à leur tour, plus proches des autres nations du Caucase que des Arméniens turcs; etc..., etc...

Les Caucasiens — comme le Caucase — n'ont rien de commun avec la Russie, ni du point de vue historique, ni culturel, ni économique et, par conséquent, non plus du point de vue politique. Les Russes — aussi bien les

Tsars que les Soviets — les ont vaincus et brutalement annexés. Du reste, la Russie, avec son énorme production qui s'accroît chaque jour, n'a nullement besoin du Caucase. Ce serait, au contraire, une preuve de sagesse politique, si la Russie laissait au Caucase son indépendance, comme l'a fait la Grande-Bretagne avec l'Égypte et la France à l'égard de la Syrie. Le libéralisme, si maudit en notre temps, serait pourtant l'unique solution pour le Caucase qui deviendrait, peut-être, un pays neutre, sous les auspices de la S.D.N. Ce serait un trait d'union culturel et économique entre l'Europe et l'Asie Centrale.

Le sort et la géographie ont voulu que les nations du Caucase vécussent une vie commune. Il serait à souhaiter que les grandes puissances démocratiques d'Occident soutiennent cette cau-

se, si importante pour l'équilibre dans cette partie du monde.

Les proportions très heureuses aux points de vue superficie et population des nations caucasiennes réunies, leur permettent d'avoir une vie indépendante. Cela est si vrai qu'en son temps, le Conseil Suprême reconnut l'indépendance des peuples du Caucase. La Russie des Soviets elle-même dut alors reconnaître le droit à la vie des nations caucasiennes et leur indépendance politique...

De grands événements se préparent en Asie. Nous ne savons pas encore quelles épreuves ils nous réservent. La libération du Caucase consoliderait énormément ce « nombril du monde », le seul point où l'humanité a été sauvée du déluge...

Jean CHARLET.

La prison des peuples

A propos de la nouvelle constitution soviétique

Les commentaires qu'à faits M. Staline à son projet de constitution devant le VIII^e Congrès des Soviets méritent d'être à leur tour commentés.

« Dans quelques jours, a déclaré le dictateur russe en terminant son long discours, dans quelques jours l'Union Soviétique aura une nouvelle constitution.

Ce sera un document historique, traitant avec simplicité et concision de la victoire du socialisme en U. R. S. S., de l'affranchissement des travailleurs de l'U.R.S.S., de l'esclavage capitaliste, de la victoire remportée en U. R. S. S.

par la démocratie largement développée et conséquente jusqu'au bout ».

On voit les visées à peine dissimulées du dictateur. Il sait comment calmer les susceptibilités de la démocratie occidentale et comment, avec quels mots magiques, il peut l'entraîner dans le sillage de la galère moscovite. Tout ce congrès, tout le bruit soulevé autour du projet de constitution et l'enthousiasme feint ou réel qui déferla sous les voûtes de la salle des séances n'avaient d'autre but que d'attirer l'attention de cette démocratie et de lui faire comprendre que la Russie Soviétique n'est en réalité que l'avant-garde du mouvement démocratique européen qu'elle est prête à soutenir,

de toutes ses forces, dans sa lutte contre le fascisme, ennemi juré de la civilisation. Staline s'est attelé à cette tâche aussi ingrate que difficile. Le discours qu'il a prononcé donne la mesure de sa dialectique mais ni la surenchère démagogique dont il est plein ni la rafale d'applaudissements dont il a été salué ne donnent la moindre illusion sur la valeur réelle d'une thèse aussi fausse qu'insoutenable. Nul autre que Staline ne pouvait mieux souligner, et d'une façon si lumineuse, l'abîme qui sépare la démocratie européenne du régime soviétique.

**

La partie la plus intéressante du discours est celle qui est consacrée à la critique « des constitutions des pays bourgeois ». Staline ouvre le feu mais le tir est mal réglé et cette canonnade verbale fait sourire, à tel point elle est maladroite et puérile. En voici quelques exemples :

« Les constitutions des pays bourgeois, déclare-t-il, partent habituellement de la conviction que l'ordre capitaliste est intangible. « C'est faux. Aucune constitution que je sache ne parle de « l'intangibilité de l'ordre capitaliste », au contraire, elles reconnaissent toutes à l'Etat le droit d'expropriation si c'est nécessaire dans l'intérêt de l'Etat ou de la société.

« Les constitutions bourgeoises, continue-t-il, partent facilement de cette prémisse que la société est composée de classes antagonistes ». C'est faux. Les constitutions démocratiques ne connaissent pas la division de la société en classes. Les citoyens quelle que soit leur situation sociale sont égaux en droits et dans l'exercice de leurs droits.

Staline continue : « quel que soit le

parti accédant au pouvoir la direction étatique de la société (dictature) doit appartenir à la bourgeoisie ». C'est faux. La direction étatique (qui n'est jamais une dictature) appartient à la majorité issue du suffrage universel.

« Les constitutions bourgeoises, insiste-t-il, nient carrément ou, en fait, réduisent à néant l'égalité en droits des citoyens ». C'est faux. Les constitutions bourgeoises n'excluent du suffrage universel que les criminels, les fous et les vagabonds. Peut-être dans le pays des fous et des criminels en est-il autrement ! Il est risible en effet de parler d'égalité en droits dans un pays où toute une moitié de la population est privée de tout droit, traquée et persécutée sans vergogue et sans scrupule.

**

Inutile d'insister. Staline divague et se perd dans les détails. Il sait mieux que quiconque en quoi consiste la différence fondamentale entre le régime soviétique et le régime démocratique, mais il élude la question, il se garde bien de l'affronter directement et de dire la vérité.

La vérité n'est autre que l'idée de la liberté. C'est elle qui est à la base — et l'essence même — de toute constitution vraiment démocratique. L'Etat lui-même n'a pas le droit de restreindre le champ d'activité réservé à l'homme dans les domaines politique, économique, social et spirituel. S'il empiète sur sa liberté, la constitution est là pour lui crier : « halte » et l'Etat doit s'arrêter dans la zone strictement délimitée de son activité. Il y a certes des exceptions mais ce sont des exceptions et non pas des règles. La règle, c'est la liberté individuelle avec tout son corège de libertés prévues dans la Consti-

tution. Elle n'a d'autre but que de freiner la toute-puissance de l'Etat, afin de mettre à l'abri de toute atteinte, de sa part, l'homme et ses intérêts vitaux. De là ce rayonnement de l'esprit et cette puissance économique que nous admirons en Europe et cette suprématie morale et intellectuelle qu'elle exerce dans le monde entier.

Qu'a fait le régime soviétique avec cette liberté ? Toute la question est là.

Dans l'Etat des ouvriers et des paysans la liberté est bannie comme un préjugé bourgeois. L'Etat est tout. Sa puissance est sans limite et sans frein. « La base essentielle de la nouvelle constitution, a déclaré Staline, c'est : la propriété socialiste de la terre, des forêts, des fabriques, des usines et autres instruments et moyens de production ». La liste n'est pas complète, il faut y ajouter tout le commerce, tous les transports, toute la propriété bâtie. Ce n'est pas tout. Il faut y ajouter encore la réquisition effective de tous les bras et de tous les cerveaux.

Que reste-t-il donc à un homme libre pour qu'il puisse vivre et respirer ? !

Il est vrai que le mot *liberté* fourmille dans la nouvelle constitution soviétique, mais ce n'est qu'un mot vide de sens. En effet :

Le citoyen soviétique a-t-il le droit de se déplacer librement ?

Non ! tout citoyen doit être inscrit, soit dans un « Kolkhoz », soit dans une usine ou toute autre entreprise gouvernementale. Tout déplacement lui est incriminé comme un sabotage de l'Etat prolétarien.

A-t-il le droit de travailler comme il l'entend ?

Non ! Il doit travailler là où un travail lui est assigné ou mourir de faim.

Reçoit-il au moins une rémunération équitable de son travail ?

Non ! Nulle part dans le monde l'exploitation des travailleurs n'a été poussée aussi loin que dans l'Etat prolétarien « ouvrier et paysan ». Comme l'a établi d'une incontestable façon Sir Walter Citrine, secrétaire général des Trade-Unions, l'ouvrier russe tout en donnant le plein de son effort reçoit beaucoup moins qu'un chômeur anglais sans rien faire. M. Legay, secrétaire général des mineurs du Nord, est non moins catégorique.

A-t-il le droit à l'inviolabilité de son domicile ?

Non ! S'il reste chez lui une chambre, voire même un coin libre, il doit le céder à un nouveau venu qui s'y installe tranquillement. Toute propriété bâtie étant la propriété de l'Etat, il n'a pas le droit de protester. C'est le communisme, quoi !

A-t-il le droit de parler, d'écrire, d'imprimer ce qu'il croit juste ou nécessaire dans son intérêt ou dans l'intérêt public ?

Non ! il doit rester strictement dans la ligne de la politique gouvernementale. La moindre déviation lui coûtera cher. « Je doute, dit André Gide, qu'en aucun autre pays l'esprit soit moins libre, plus courbé, plus craintif (terrorisé), plus vassalisé ».

A-t-il le droit de former un parti politique, de convoquer une réunion, d'organiser une association ?...

Non ! L'Etat prolétarien étant sans classes il n'a pas besoin de partis politiques. Quant à l'opinion publique, elle est guidée et dirigée par le gouvernement même. Toute intervention dans ce domaine est un acte contre-révolutionnaire.

A-t-il au moins le droit de voter pour un candidat de son choix ?

Non ! Il est vrai que la nouvelle constitution soviétique introduit le suffrage

universel, direct et secret, mais ce ne sont là que des mots sonores, destinés à duper des imbéciles, car le candidat n'est jamais qu'un communiste ; il ne peut être désigné que par une organisation du parti communiste. Le suffrage a beau être universel, direct et secret, l'élu est toujours le candidat communiste, car il n'y a pas d'autres candidats.

Ces quelques remarques sont suffisantes, croyons-nous, pour montrer à tous ceux qui ne veulent pas rester obstinément aveugles le mensonge et la duplicité de la « constitution la plus démocratique du monde ». Elle est la négation formelle de la liberté et la consécration législative d'un régime d'esclavage le plus noir que le monde ait jamais connu. L'Italie vient d'abolir ce régime en Ethiopie, la Russie vient de l'étendre sur un immense territoire peuplé de tant de nations civilisées.

*
*
*

Passons à la situation des nations asservies. Staline ne les oublie pas. Il proclame bien haut l'égalité en droits des nations et des races. Il vante la nouvelle constitution qui « part, souligne-t-il, du principe que toutes les nations et races, indépendamment de leur situation passée et présente, indépendamment de leur force ou de leur faiblesse, doivent jouir de droits identiques dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, étatique et culturelle de la société ».

C'est faux. Dans la réalité soviétique toutes les sphères de l'activité humaine sont fermées. Après la mainmise du gouvernement sur toutes les richesses matérielles et morales des pays envahis et occupés, il n'y a, il ne peut y avoir qu'une égalité dans la misère et

l'esclavage. Cette égalité là, elle est en effet parfaitement réalisée.

Mais le passage précité vise plutôt l'Europe que la réalité soviétique. Il veut dénoncer la tendance impérialiste de la politique européenne qui n'est pas certes toujours et partout défendable mais qu'on aurait tort de condamner sommairement et sans appel. Les faits sont là et des plus récents : l'Irak, l'Egypte, la Syrie et le Liban, ces anciennes provinces turques qui n'ont jamais connu une existence indépendante, viennent d'être érigées en Etats libres et reconnus dignes d'entrer dans la famille des peuples civilisés.

A côté de ces faits on peut se demander quel est le sort de la Géorgie, de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie ou de l'Ukraine ?

Il n'y a pas longtemps, tous ces pays jouissaient d'une complète indépendance, ils furent reconnus en fait et en droit libres et dignes d'avoir leurs places au sein de la S. D. N. Qu'a fait la Russie avec son principe d'égalité des nations et des races ? — L'Ukraine, abattue ! La Géorgie, abattue ! L'Azerbaïdjan, abattu ! L'Arménie, abattue ! Tous ces Etats qui par leur constitution nationale et sociale, ne furent qu'un fragment de la démocratie occidentale, furent envahis, saccagés et soumis à la politique spoliatrice et dominatrice de Moscou.

Il y a, en effet, une différence entre la politique russe et la politique européenne, différence qui saute aux yeux. L'Europe, quoi qu'on en dise, entraîne dans son sillon les pays arriérés, voire même sauvages vers la civilisation et la liberté, la Russie, elle, abat les peuples civilisés et les rejette dans la misère et l'esclavage.

Georges GVAZANA.

Le problème national et la nouvelle constitution soviétique

La soi-disant « nouvelle » constitution de l'U.R.S.S. a donné lieu à Moscou, pendant le VIII^e Congrès des Soviets à des panégyriques où les orateurs ont proclamé Staline comme un génie inégalé et ont annoncé que la constitution élaborée par lui marque une étape dans l'histoire du monde entier. En réalité, cette constitution ne représente qu'un remaniement d'anciens textes existants avec très peu de modifications et comme but principal la consécration du pouvoir personnel et dictatorial de Staline. Ce qui pourrait principalement nous intéresser, ce sont les modifications concernant le problème national en U. R. S. S. car ce pays s'étendant à la fois en Europe et en Asie, n'ayant point d'unité géographique ni ethnique, représente un conglomerat de différents peuples profondément divergents du point de vue de leurs cultures, croyances, habitudes et usages. Cette diversité, ce manque d'unité morale fait que l'Etat soviétique est une entité artificiellement créée et manquant totalement de la cohésion nécessaire pour représenter un Etat tel qu'on a l'habitude de le concevoir et le comprendre dans cette dénomination.

Dans le discours de Staline lui-même, nous trouvons l'exposé de cette idée. Il a dit notamment :

« Environ 60 peuples et groupes nationaux font partie de l'Union Soviétique. L'Etat Soviétique est un état polynational et il est compréhensible que la question des relations entre les peuples de l'U. R.

S. S. soit pour nous d'une importance primordiale.

« L'Union des Républiques Socialistes s'est formée comme on le sait en 1922 lors du premier Congrès des Soviets de l'U. R. S. S.

« La constitution actuellement en vigueur, adoptée en 1924, est la première constitution de l'U. R. S. S. C'était l'époque où les relations entre les peuples n'étaient pas encore organisées comme il le fallait, où les restes de la méfiance envers les grands-russiens subsistaient encore, où les forces centrifuges étaient encore en action. Il fallait organiser dans ces conditions la collaboration des peuples sur les bases de leurs rapports économiques, politiques et militaires, en les réunissant dans un état confédéré. Le pouvoir soviétique ne pouvait ne pas voir toutes les difficultés de cette tâche. Il avait devant soi les expériences sans succès d'Etats composés de plusieurs nationalités de pays bourgeois. Il avait devant soi l'expérience échouée de l'ancien empire Austro-Hongrois. »

Voyons maintenant quelle satisfaction donne Staline aux peuples de l'U. R. S. S. pour éviter le sort de l'empire des Habsbourg et comment il veut résoudre le problème complexe des nationalités, le problème que la vie elle-même pose impérativement devant lui.

I

La Constitution qui régit l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ne

s'applique pas à un territoire juridiquement déterminé. C'est là le trait saillant par où se révèle, dès l'abord, la profonde originalité du système. « La structure de l'U. R. S. S., dit cette Constitution, dans sa première partie, marque un grand pas sur la voie qui mène vers l'union de tous les travailleurs de tous les pays, en une seule République Soviétique Universelle. « Et le professeur Maguerowsky, commentateur officiel de la Constitution soviétique, s'explique ainsi : « L'Union n'est liée à aucun Etat, à aucune Nation définie. Elle est plus vaste que les différentes parties du monde, auxquelles elle s'étend. Elle est destinée à englober l'univers tout entier. »

Tout Etat, membre de l'Union, est, en principe, libre de revendiquer sa pleine indépendance. Il peut sortir de l'Union, quand bon lui semble. Inversement, tout Etat étranger à l'Union peut demander à y entrer. Le territoire soumis à la Constitution soviétique peu donc augmenter ou diminuer selon les progrès de la révolution universelle. L'U. R. S. S. est ainsi un Etat à frontières mouvantes, appelées à marquer, dans leurs déplacements, le flux et le reflux de l'idée marxiste dans le monde.

La tendance bolchéviste à la domination universelle apparaît bien dans le symbole soviétique du *marteau* et de la *faucille surmontant le globe*, et accompagné de cette devise écrite en six langues : « Unir le prolétariat dans le monde ». M. Maguerowsky voit, dans cette formule, l'expression du « *caractère international* » de l'Union.

« La déclaration de l'U. R. S. S., dit-il, proclame l'entrée libre dans cette Union, de toutes les républiques soviétiques présentes et futures. » Si demain, par exemple, une révolution communiste éclate en Chine, et qu'un pou-

voir soviétique s'y établisse, la Chine serait, de plein droit, membre de l'Union Soviétique, malgré son éloignement, et serait soumise à la direction politique de Moscou.

Constatant cette instabilité territoriale, un critique de la Constitution, le professeur Gronskey, refuse de voir dans l'U.R.S.S. un véritable Etat, tout Etat supposant un territoire nettement déterminé. Très déductif, cet auteur, considère le gouvernement soviétique comme « un organisme spécial, qui ne possède ni la stabilité du territoire, ni la fixité des frontières des Etats contemporains. En un mot, l'U. R. S. S. n'est pas une personne parfaite du droit international ».

Il est exact que cette *fluidité*, cette *élasticité* territoriale donne à l'U. R. S. S. une physionomie extrêmement originale et rend délicate sa classification dans une des catégories juridiques admises jusqu'à aujourd'hui par le droit constitutionnel et le droit international classiques. Mais, de là à conclure que l'U. R. S. S. n'est pas un Etat, il y a loin et nous nous refusons, pour notre part, à suivre Gronskey dans cette voie.

L'Union Soviétique a, *actuellement*, un territoire nettement délimité, dans l'intérieur duquel elle exerce sa souveraineté et pour la défense de laquelle elle entretient une forte armée. L'instabilité territoriale est une possibilité, un devenir ; elle n'est pas un fait. D'autre part, ne peut-on pas concevoir des Etats qui songent à s'agrandir et à exercer leur influence sur d'autres territoires ?... L'impérialisme antique et de l'époque contemporaine n'ont jamais conduit les auteurs à dénier à ces divers Etats leurs titres.

II

Le deuxième caractère original de

l'U. R. S. S., simple corollaire du caractère précédent, c'est d'être une « *Union des Nations* » de constituer « *les bases nationales de l'Etat soviétique* ». L'édifice soviétique, en effet, ne peut s'élever et se maintenir que sur ce fondement : une Fédération de Nationalités. La tendance secrète du bolchévisme, c'est la centralisation, et son rêve, la création d'une immense République une et indivisible. Dès lors, que peut être la prétendue indépendance de la Fédération, sinon toute théorique et provisoire ?

L'hostilité du marxisme révolutionnaire, partisan de la centralisation économique et administrative, à l'égard du principe de fédéralisme et de nationalité, est un fait évident. Proclamer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne fut qu'une nécessité qui s'imposait au jeune bolchévisme triomphant.

Certes, elle est bien curieuse à noter, l'évolution de la doctrine bolchéviste sur ce point. Marx lui-même reconnaissait une certaine autonomie aux Etats qui entreraient dans la Révolution mondiale. Ainsi, hostile au mouvement national tchèque, inspiré en partie par les idées de Saint-Pétersbourg, il était favorable à l'indépendance de la Pologne, car la Pologne nationaliste serait un énergique moyen de lutte contre le tsarisme.

Quant à Lénine, il eut assez de compréhension et de souplesse pour modeler ses doctrines sur les circonstances. Là est son grand mérite. Au début de la Révolution, il accorda des concessions provisoires et forcées à des nationalités formant l'ancien Empire de Russie, dans le seul but d'en faire des instruments de guerre contre le régime tsariste.

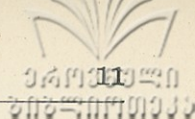
En 1896, le Congrès international socialiste avait accordé aux nationali-

tés le droit de « self-détermination ». En 1917, ce principe avait été confirmé par le parti social-russe qui reconnaissait ainsi aux peuples non-russes le droit de se séparer de la Russie. Enfin en janvier 1918, le troisième Congrès soviétique, dans sa déclaration « des droits des ouvriers et des peuples exploités », proclamait que les ouvriers de chaque pays pouvaient librement se déclarer membres de l'Union, et, librement, se détacher d'elle. Tout cela impliquait, à la base de l'U. R. S. S., l'existence des nationalités.

Mais comme il est aisé de se rendre compte que cette prétendue décentralisation n'est qu'apparence et de démasquer, sous le mot sonore « *L'Union des Républiques* » la forte armature de la centralisation. L'étude des rouages de l'U. R. S. S. mettra bien en lumière ce fait que le Pouvoir Suprême appartient, en droit, au Congrès composé des délégués des classes ouvrières et paysannes.

En définitive, il n'y a qu'un maître : le parti communiste. Il n'y a qu'un gouvernement : celui du parti communiste. Les organes de l'U. R. S. S. sont les exécuteurs dociles et immédiats des décisions du parti. Retenons ce que Zinoviev, exécuté récemment, alors président du Bureau du Komintern, a déclaré, *urbi et orbi*, dans son discours de Rostov. » Ceux qui croient que l'Etat, dans l'exercice de ses fonctions, doit rester au-dessus des partis, se trompent. Tant que le bolchévisme, le léninisme et une vieille dictature prolétarienne prévaudront parmi nous, le parti communiste restera au-dessus du gouvernement, le contrôlera, le dominera. »

Retenons aussi cette remarque significative : les hautes personnalités du parti sont aussi les hauts fonctionnaires de l'Etat ; d'après les statistiques



officielles, 40 pour 100 des membres du parti communiste occupent les postes les plus importants dans l'Etat. Le fédéralisme russe apparaît donc comme une agréable apparence, comme un ornement de l'Union communiste.

« Union » anormale d'ailleurs. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte du territoire soviétique, on s'aperçoit que, parmi les Etats qui composent l'Union, des petits pays comme l'Azerbaïdjan et la Géorgie, par exemple, figurent à côté de Républiques colossales, comme la République Socialiste Fédérative Soviétique Russe. Or, le nombre des délégués des diverses nations, dans la représentation gouvernementale, est proportionnel au nombre de leurs habitants : quelle illusion dès lors que l'*indépendance* des petites Républiques !

III

La dictature du prolétariat, c'est le troisième principe de la Constitution Soviétique, exposé dans un de ces articles. N'est-ce pas là, selon la célèbre formule de Lincoln, le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ?... Ici encore, la vérité du fait est en contradiction avec l'apparente vérité du principe.

Il ne faut pas voir, en effet, dans la *dictature du prolétariat* l'application du principe de Rousseau : le pouvoir politique découle de la volonté collective. Car, ici, le terme de « *collectivité* » reçoit une acception spéciale : la collectivité c'est, nécessairement et uniquement, le prolétariat. *Tandis que le principe de la souveraineté du peuple, entraîne la participation de tous les citoyens au gouvernement de la République, grâce au suffrage universel*, le régime de la dictature du prolétariat refuse le droit de gouverner aux groupes de citoyens autres que les prolé-

taires. Dès lors, le prolétariat a beau s'intituler « majorité », il ne saurait constituer l'expression de la volonté nationale, dès lors que les autres catégories sociales sont systématiquement écartées des affaires publiques, où leurs intérêts ne sont d'ailleurs pas représentés.

En fait, la dictature du prolétariat n'est que l'aboutissement de la lutte des classes. « Il faut se souvenir, avait dit Staline, lors du II^e Congrès du parti communiste, que, outre le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, il existe un droit pour la classe ouvrière d'approfondir et de fortifier son pouvoir ; à ce dernier droit doit être subordonné le premier. Il y a des cas où le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est en conflit avec le droit des ouvriers de fortifier leur pouvoir. Dans de tels cas, il faut dire franchement que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne doit pas être une barrière pour réaliser la dictature du prolétariat. Le premier doit céder le pas devant le dernier. »

Ainsi, la pure doctrine bolchéviste affirme la prédominance de l'intérêt de classe sur l'intérêt des nations. L'Union des nations doit être exclusivement dirigée par la classe essentielle : le prolétariat. C'est le triomphe d'une autocratie : l'autocratie du prolétariat et de la centralisation.

D'abord, les seuls prolétaires appelés à diriger l'Union devaient être les ouvriers. Mais la doctrine bolchéviste a évolué, et ce sont « les ouvriers et les paysans » qui composent, maintenant, les Soviets.

Certains membres de l'Union, comme l'Azerbaïdjan ou la Géorgie, sont des pays exclusivement agricoles. Les ouvriers des soviets de Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, sont Russes, pour la plupart, et subordonnés aux ordres de

Moscou. Ainsi se réalisent la centralisation et l'unification bolchévistes.

IV

La Constitution affirme enfin la *souveraineté potentielle* des nations qui composent l'Union. Que faut-il entendre par là ? Cette notion toute nouvelle est-elle assez délicate à analyser, assez difficile à élucider nettement ?

Certains articles affirment la légitimité de ce droit, les autres exigent l'assentiment de toutes les Républiques de l'Union. Qu'est-ce à dire sinon que l'indépendance de chaque Etat est solennellement reconnue et complètement sauvegardée ?... Du moins en théorie, car, en fait, le Parti communiste est détenteur du Pouvoir Central, à tel point qu'il va jusqu'à annuler, s'il le juge bon, les décisions des organismes suprêmes des républiques. Mais alors, que devient cette prétendue souveraineté des Etats Membres de l'Union ? Voici la définition suggestive que nous en donne le commentateur soviétique, Maguerowsky : « Cette souveraineté, dit-il, ne se manifeste point au cours des relations fédérales ; mais elle peut se manifester à n'importe quel moment, par un acte de séparation unilatérale, acte juridique parfait, par lequel une de ces républiques se détache de la Fédération. Ceci nous oblige à introduire une nouvelle conception juridique : la conception de la souveraineté potentielle, qui reflète pleinement le caractère réel du pouvoir des Républiques Fédérées. Cette notion exprime, en termes juridiques, les revendications du droit de sécession des Républiques, faisant partie de l'Union. »

Ne soyons pas dupes des euphémismes. En fait, cette souveraineté, si énergiquement proclamée, ressemble fort à une passivité léthargique, tant

que l'Etat fait partie de l'Union, jusqu'au jour où il décide de l'abandonner. Mais il est évident qu'avant d'en arriver à cette solution extrême, cet Etat manifesterait, par son attitude, son impatience et son désir d'autorité. Or, le gouvernement unioniste omnipotent, étouffera, dès leur naissance, ces velléités de ce qu'il considérera comme une rébellion. C'est assez dire que cet Etat souverain, en théorie, est, en fait, un Etat sujet.

Staline, le successeur de Lénine, donne, de cette *souveraineté potentielle*, une définition assez semblable à celle de Maguerowsky : « Un élément d'indépendance reste pour chaque membre de l'Union, puisque chaque République - membre peut s'en retirer volontairement. Voilà où vise le maximum de liberté et d'indépendance de chaque Etat. »

Comme nous en avons souvent parlé dans les pages de notre revue, cette question nouvelle de *souveraineté potentielle* est une création du système fédératif. En effet, les Etats qui entrent dans un Etat fédéral ne sont pas, à proprement parler, des Etats souverains. C'est ce qui fait que l'ancienne doctrine constitutionnelle qui ne connaissait pas le système fédératif ne correspond plus à cette nouvelle catégorie des souverainetés distinctes, sur le même sol. D'ailleurs, l'égalité des Etats composant le système fédéral s'oppose à l'idée d'admettre que chacun possède une partie de la puissance étatique. D'après les théories des Constitutionnels internationalistes, les Etats entrant dans un système fédéral ne sont pas souverains, tout en étant des Etats. M. le Professeur Le Fur soutient que les Etats-Membres d'un Etat fédéral ne sont pas des Etats à proprement parler, mais des *collectivités s'administrant elles-mêmes et*

participant à la puissance centrale de l'Etat souverain.

Nous ne faisons qu'indiquer ces divergences de doctrine, pour bien montrer que la notion de la *Souveraineté potentielle* correspond à une existence

constitutionnelle à part. Il était très difficile, en effet, avec le système centralisateur du droit soviétique, d'admettre une souveraineté intégrale chez les Etats composant l'Union.

Dr MIR-YACOB.

Déclaration de M. André Levitsky

Nous donnons ci-dessous, in-extenso, le discours que M. le Président Livitsky a récemment prononcé devant une colonie ukrainienne et qui constitue une importante mise au point de la politique du Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne dans sa lutte pour la libération de l'Ukraine du joug moscovite.

Vingt ans déjà ont passé depuis le temps où la Grande Guerre a brisé les chaînes moscovites, où les peuples de l'Orient ont redressé leur échine, depuis longtemps courbée, où la nation ukrainienne, réveillée au feu des batailles, s'est dressée pour la guerre de l'indépendance. Durant ces longues années, les patriotes ukrainiens ont réfléchi profondément sur les causes de leur échec et, bien souvent, ils s'en sont pris au sort, à leurs dirigeants et à eux-mêmes. Certains de nos concitoyens actifs, cherchant la « Vérité » qui vaincra, et apprenant l'évolution politique de l'Europe, demandaient parfois des chemins nouveaux, exigeaient la préparation d'une constitution avec laquelle « nous irions en Ukraine ». Ils voulaient déjà fixer ce que devra être l'Ukraine, *pour quelle Ukraine* nous devons vivre et mourir.

A l'aube de la révolution, alors que la victoire semblait si proche, les partis politiques ukrainiens, leurs dirigeants en tête, luttèrent pour une Ukraine, telle que l'envisageaient leurs programmes.

Les efforts conjugués de la nation ont eu pour résultat une éblouissante victoire : l'Ukraine est devenue indépendante, elle est devenue une République Démocratique. Nous avons une tradition d'Etat des plus récentes, et, si elle n'a pas encore vaincu, *elle n'a du moins, jamais capitulé*. Des fleuves de sang ont coulé pendant cette lutte déjà si longue, les souffrances de notre fière nation ont atteint la suprême mesure, des tombeaux de preux se sont élevés en Ukraine et dans les lointains pays étrangers. Et parmi ces tombeaux sacrés, il en est un, d'entre tous le plus sacré, que l'on n'oubliera jamais : c'est celui du chef de la nation, de ce Chef inoubliable dont la voix nous appelait à la lutte, dont l'esprit immortel nous appelle toujours à un effort ininterrompu pour l'avenir.

Maintenant, il n'est plus d'hésitation possible *car tous les ukrainiens savent* pourquoi ils vivent en ce monde. Ils le savent et *ils iront mourir pour l'Etat indépendant ukrainien*, sans se demander sous quel régime politique vivra cet Etat. *Ils rêvent de s'unir le*

plus étroitement possible pour délivrer l'Ukraine et ils considèrent que devant cet unique et grand problème, les meilleurs projets pour l'édification de l'Etat doivent eux-mêmes s'effacer. *Ils brûlent de se jeter dans la lutte pour l'Ukraine souveraine et indépendante.* Ils comprennent que « les chemins nouveaux » et « la constitution nouvelle » sont déjà trouvés dans ce cri unanime — « *l'Ukraine avant tout* ». Au-dessus de la lutte politique, au-dessus des intrigues étrangères, cet unique cri de ralliement est devenu le rêve le plus profond de tous les ukrainiens, de l'extrême gauche à l'extrême droite.

Est-ce donc à l'étranger qu'il faut fixer les projets de constitution, opération qui amènerait des divergences au lieu de l'union entre les différents groupes de nos concitoyens.

Aucune nation ne peut se flatter d'avoir atteint l'homogénéité de la pensée politique. Ce n'est que *dans les Etats indépendants* que la lutte politique peut donner la victoire à un groupe, qui lui, présidera aux destinées de la nation et établira le régime qui lui convient. *Dans les conditions si particulières* dans lesquelles nous vivons, connaissant les idées de nos concitoyens, mais ne pouvant les vérifier par les voies habituelles, possibles seulement sur les terres nationales libres, pouvons-nous élaborer, à l'étranger, le plan du régime politique de la future Ukraine ? Même si l'on pouvait vérifier les désirs de nos concitoyens, les chefs de la R. D. U., auraient-ils le droit de sanctionner ces projets de l'émigration, connaissant et ressentant la profonde évolution qu'a subie la nation sous le joug moscovite, jamais éprouvé de si rigoureuse façon qu'aujourd'hui ?

La République Démocratique Ukraï-

nienne n'a pas perdu, théoriquement, son indépendance nationale du fait de l'invasion de la Moscovie rouge, car elle n'a jamais légalisé cette invasion et n'a jamais cessé de protester contre cette violation. Bien que matériellement détaché du territoire ukrainien, notre Gouvernement suit de près la vie en Ukraine et il se trouve, étroitement lié moralement, à son peuple. Les partisans de la R. D. U., des droites jusqu'aux gauches, y compris l'opposition loyale, voient en notre Centre un gouvernement légal et ils se considèrent comme citoyens de la République Démocratique Ukrainienne et comme les soldats de sa libération. C'est pourquoi, si l'on venait à adopter à l'étranger des projets, fussent-ils les meilleurs, la R. D. U. se réduirait effectivement à « un groupement politique », ainsi que le proclament déjà nos ennemis, conscients et non, et notre émigration perdrait de ce fait, une fois de plus, sa Patrie, car elle perdrait en fait, son *seul Centre national*.

Les dirigeants étrangers, proches ou éloignés, n'ignorent point, même à l'étranger, l'adresse de notre Nation ; ils nous traitent comme les représentants légaux de l'Ukraine ; ils considèrent la République Démocratique Ukrainienne comme une organisation d'Etat qui unit tous les patriotes sans distinction de convictions politiques. Ils traitent nos représentants, *non comme les membres d'un groupement politique mais comme des agents ayant le droit et le devoir de représenter la lutte pour la libération du peuple ukrainien*.

En vain, l'ennemi rusé, essaie de convaincre les faibles que de puissants Etats forgent pour nous de nouvelles chaînes et qu'ils veulent faire de l'Ukraine leur colonie. Le monde entier sait depuis longtemps déjà que nous

ne sommes pas des serfs passifs que l'on doit libérer sans les consulter, et dont on prendrait charge contre leur propre gré.

En vain, la Moscovie actuelle voudrait-elle convaincre la partie non-consciente de nos nationaux, par le truchement de ses agents déguisés, que le Gouvernement lui-même cherche ou a même déjà trouvé un « suzerain » auquel il veut livrer l'Ukraine à des conditions quelconques. Seule, l'action provocatrice et désagrégeante des agents de Moscou pouvait susciter parmi quelques-uns de nos combattants de telles suppositions fantastiques.

Repoussant avec mépris ces perfides attaques, conscientes ou non, le Gouvernement actuel garde jalousement le renom et la gloire de l'Ukraine en obéissant au testament de la nation et aux ordres formels de notre Chef immortel. Nos positions politiques sont inchangées ; elles sont inébranlables. *Le gouvernement a toujours considéré comme trahison d'Etat tout projet de « fédération » avec qui que ce soit. La liberté et l'indépendance complète de l'Etat Ukrainien, tel est le but réel pour lequel a lutté, sans compromis, le gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne, et pour lequel il luttera, jusqu'à une victoire déjà proche.*

Confiants dans les efforts indestructibles de notre peuple, nous cherchons des alliés parmi les ennemis naturels les plus sincères de notre ennemi. Nous avons la certitude que les Grandes Puissances arriveront à se mettre d'accord et à poser enfin comme but commun — l'anéantissement définitif du guépier moscovite. Son anéantissement pour le bien de toutes les Puissances, de tout l'univers, de ces peuples de l'Orient qui ont groupé leurs dernières forces dans leur lutte pour

l'indépendance. L'Ukraine à l'avenir ne servira jamais d'engrais aux Puissances étrangères ; le Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne est devenu un Gouvernement de droit, avec lequel on compte déjà sérieusement, et c'est pourquoi, à la veille de l'action, tout le monde traitera avec lui de pair à égal.

Trop de sang, trop de sacrifices ont été portés sur l'autel de la Patrie pour que l'on puisse, à la veille de grands événements, traiter légèrement notre cause et rabaisser la valeur et l'honneur de la nation. *Nous devons sentir la gravité exceptionnelle de la situation internationale, nous devons enfin trouver en nous-mêmes une discipline nationale et nous devons nous imposer au monde par notre parfaite entente nationale. Tel est le sort du peuple opprimé : nous devons tous être unis dans la lutte, pour la seule chose qui nous manque à tous, dans la lutte pour la libération de notre pays.*

Et même, si tous les ukrainiens ne comprennent pas cette nécessité à cause des malheurs de l'émigration ou des vexations personnelles et si, pour cette raison, ils ne donnent pas tous leur adhésion à notre Gouvernement, *presque tous* sentant le besoin de posséder un Centre unique, se *réjouissent de voir se maintenir le Gouvernement légal de la République Démocratique Ukrainienne*. On peut le critiquer, on peut l'attaquer de part et d'autre, *car il est notre Gouvernement*. Mais tout le monde a conscience que ce Gouvernement est responsable non seulement du sort du peuple ukrainien, mais aussi des saillies des ukrainiens qui l'attaquent et qui nuisent ainsi, « suivant leurs moyens », à notre cause...

Que sera l'Ukraine ? — A cela nous répondrons : Ce sera l'Etat indépendant du peuple ukrainien ; *en tout cas*

elle ne peut être réactionnaire, car cela lui serait même interdit de par la constitution sociale de l'inébranlable nation ukrainienne. Les paysans ukrainiens qui ont su conserver le vrai visage de l'Ukraine, malgré l'hostilité des oppresseurs, ces paysans qui, guidés par l'élite nationale, ont sauvé la nation de sa perte définitive, formeront la base solide de notre Etat. Ce n'est pas pour se chercher de nouveaux occupants en Occident ou en Orient que notre pays de paysans, exercé dans la lutte pénible qu'il mène contre l'envahisseur moscovite actuel, libérera l'Ukraine. Les Moscovites rouges oublieront leurs exactions « communistes » et dans leur sagesse retrograde, mettront à leur tête des « cosmopolites » blancs. Ressuscitée dans le feu de la lutte contre l'enfer moscovite actuel, la nation arrachera la terre ukrainienne des griffes moscovites, elle arrachera l'Ukraine aux étreintes diaboliques d'une Moscou branlante ; elle arrachera la campagne ukrainienne des mains sanglantes de la horde « internationale ».

Que les partis ukrainiens ou les groupements politiques cristallisent en attendant leurs positions politiques et qu'ils élaborent dans leurs programmes des projets de reconstruction

d'Etat. Qu'ils se livrent à leur concurrence idéologique au sein de la société ukrainienne et qu'ils s'instruisent en s'inspirant de l'expérience la plus moderne de l'Europe Occidentale.

Le Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne accomplissant ses fins, élabore les plans techniques de rénovation de la vie nationale dans l'Ukraine libérée. Lorsque viendra le moment si longtemps attendu, de la lutte finale pour la libération, les dirigeants de notre Etat apporteront leur longue expérience, et combattront, avec le peuple ukrainien, pour la victoire intérieure et extérieure. Quand arriveront les jours brillants de la victoire, le Gouvernement apportera son aide à la nation exténuée, pour réparer les dégâts du régime moscovite ; il s'engagera, le premier, dans la voie, désormais libre, de la reconstitution de l'Etat.

Quel régime politique s'imposera alors en Ukraine, quelle sera la constitution de l'Etat ukrainien ? *Cela ne dépendra que des vœux souverains de la libre puissante nation ukrainienne* dont l'expérience aura été si durement acquise dans d'amères souffrances et au cours d'une lutte véritablement héroïque.

La constitution de l'oppression nationale

Le VIII^e Congrès extraordinaire a été convoqué pour approuver la constitution qui doit consacrer le régime créé par le développement de l'U.R.S.S., ce régime étant basé sur l'oppression des nations par Moscou.

L'article 1 de la constitution dit que l'U.R.S.S. est un Etat d'ouvriers et de paysans. Cet article contient déjà une contradiction qui traverse toute la constitution et lui enlève toute son importance réelle. L'U.R.S.S. peut être soit un Etat de nations soit un Etat d'ouvriers et de paysans, c'est-à-dire qu'il peut être constitué soit sur le principe national, soit sur le principe social, mais pas sur deux principes qui se contredisent. Une expérience de vingt ans a prouvé aux nations opprimées que le principe national est toujours sacrifié au principe social et que le « principe social » n'est rien d'autre qu'un chauvinisme et qu'un impérialisme moscovites.

Les théoriciens bolcheviks prétendent que l'oppression nationale n'est qu'une des formes de l'oppression sociale ; rien de plus faux. Ce qui est vrai, c'est que l'oppression nationale engendre les plus cruelles formes de l'oppression sociale.

L'article 5 dit que la propriété socialiste appartient soit à l'Etat, soit aux kolkhoz et aux sociétés coopératives ; en vérité, elle appartient dans le premier cas, directement à Moscou et dans le deuxième, elle en relève indirectement. L'Etat, c'est Moscou. Un esclave ne possède aucune propriété. Or, les ouvriers des fabriques sociali-

sées, tout comme les paysans, membres des kolkhoz, sont des esclaves d'Etat, c'est-à-dire de Moscou. Il ne saurait donc pas être question de propriété pour des personnes qu'on exploite sans limite. La propriété privée des kolkhoziens qui compte quelques hectares de champs et quelques bêtes, mentionnée dans l'article 7, n'existe pas en réalité, parce que cette « propriété » privée permet au gouvernement d'exploiter les paysans bien davantage encore dans les kolkhoz.

Les richesses de la terre, les moyens de transports, de la défense nationale ne sont pas du tout « la propriété de l'Etat », comme le prétend l'article 6, mais bien la propriété de l'oligarchie moscovite, des moyens d'oppression dirigés contre les nations qui constituent l'U.R.S.S. et des instruments d'impérialisme moscovite dans le monde. La protection de la propriété privée dont parle l'article 10 est une mauvaise plaisanterie ; la propriété ne peut être protégée, si la personne même ne l'est pas, ainsi qu'en témoigne le procès de Zinoviev, Kamenev, etc. Le droit d'héritage ne peut exister non plus puisque non seulement la famille, mais aussi les amis d'un inculpé sont responsables pour lui, que chaque Ukrainien, Georgien, Azerbaïdjanien, etc., est un criminel, du fait qu'il veut être d'abord un membre de sa nation avant que d'être classé « ouvrier ou paysan ».

Les articles de la constitution « la plus démocratique du monde » pris à part paraissent très beaux, mais dans

leur ensemble et en réalité, ils sont des moyens d'oppression tels que le monde n'en a pas encore vus dans les relations entre nations. En voici les principes :

Le travail est le devoir de chacun : qui ne travaille pas, ne mange pas (art. 12) ; les lois de l'U.R.S.S. sont valables dans toutes les républiques fédérées (art. 19) ; le citoyen de chaque république fédérée est en même temps citoyen de toute l'U.R.S.S., et vice-versa (art. 21), etc.

De prime abord, ces articles sont très beaux, mais en réalité, ils créent seulement une situation insupportable pour les nations opprimées. La république ukrainienne soviétique socialiste « indépendante », par exemple, ne peut pas, selon ces « lois », fermer ses frontières à l'immigration étrangère, comme le fait chaque canton suisse. Cela permet aux ouvriers moscovites et aux Juifs de trouver du travail dans les fabriques ukrainiennes, dans le temps même où les paysans ukrainiens affamés sont forcés d'émigrer en Sibérie. Les ouvriers ukrainiens occupent aussi des catégories d'industries mal payées parce que les ouvriers moscovites jouissent de la protection du gouvernement central et du parti communiste.

Et voici, par exemple, comment le principe « Qui ne travaille pas ne mange pas », est réalisé en Ukraine : les paysans kolkhoziens qui travaillent beaucoup, par trop même, n'ont pas assez à manger, quelquefois même rien du tout ; dans le même temps, l'agriculture ukrainienne est encombrée, si l'on s'en rapporte à la statistique officielle, d'au moins 200.000 parasites bolchéviks, de fonctionnaires kolkhoziens, outre les détachements du G. P. U. et l'armée d'occupation moscovite. On peut ajouter que l'U-

kraine a produit avant la guerre, sans les « fonctionnaires » moscovites, beaucoup plus de denrées alimentaires qu'à présent. Si donc l'ouvrier ou le paysan ukrainien veut réaliser son « droit au travail », ainsi que l'octroie la constitution moscovite, il doit aller travailler dans les forêts du nord ou à la construction de canaux, dans d'effroyables conditions et mener une vie inconnue en Europe, même parmi les chômeurs.

Les droits constitutionnels des républiques « fédérées » ne sont pas meilleurs que les droits accordés à leurs « citoyens ».

Pour ce qui est de l'article 13, le moins qu'on puisse dire est qu'il a été bien mal conçu. Cet article dit, en effet : « L'U.R.S.S. est un Etat fédéré, sur la base d'une union libre d'Etats égaux ». Celui qui connaît tant soit peu l'histoire de la guerre sanglante de plus de quatre années entre Moscou et les nations à présent opprimées peut comprendre quelle ironie amère et honteuse contient cet article. Les communiqués de la presse soviétique de province même signalent les incessantes révoltes de la population des républiques fédérées contre l'occupation moscovite ; ils donnent également une bonne illustration de la liberté et de l'égalité accordées par Moscou aux autres nations.

L'égalité véritable entre la République fédérée socialiste soviétique russe et les républiques nationales n'aurait été qu'une affirmation d'égalité entre l'agresseur et la victime de l'agression, qu'une affirmation d'une injustice criminelle. L'article 18 dit que le territoire de la république fédérée ne peut être modifié contre sa volonté. C'est-à-dire que les républiques nationales autonomes enfermées dans la république fédérée russe ne peuvent

pas quitter la prison moscovite contre la volonté des Moscovites et les territoires avec une majorité ethnographique ukrainienne, voisine de la République Ukrainienne, mais appartenant à la République Russe, ne peuvent être réunis à l'Ukraine contre la volonté des Moscovites.

Le caractère démagogique de l'article 17, qui permet à chaque république fédérée de quitter l'U.R.S.S. est tellement évident et cynique que cela ne vaut pas la peine de s'y arrêter. L'article 19, qui prétend que les lois de l'U.R.S.S. ont la même valeur dans toutes les républiques ouvre une large voie au pire chauvinisme, au centralisme et au despotisme moscovites contre les nations opprimées.

Le VIII^e Congrès a accepté une seule modification du projet de constitution stalinienne, modification qui augmente encore son caractère centraliste. Le projet proposait que les députés du Conseil National Suprême de l'U. R. S. S. fussent élus par les Conseils Suprêmes des républiques fédérées. Le caractère national des députés pouvait ainsi être sauvegardé, tout au moins pour la forme. Mais l'article 35, modifié et accepté par le congrès, dit : « Le Conseil des nationalités sera élu par les citoyens de l'U.R.S.S. dans les républiques fédérées et autonomes... » Le principe national se trouve ainsi sacrifié au principe « social et démocratique », c'est-à-dire au principe de la centralisation et de l'assimilation moscovite. Les républiques nationales fédérées sont ainsi réduites au degré de régions et même de rayons nationaux de la République Fédérative Russe. La modification de l'article 35 démontre en outre que le Gouvernement de Moscou a déjà peur de sa propre démagogie qui peut être très dangereuse en présence de la défaite de la

politique extérieure moscovite, mais il cherche vainement une voie de retraite, déjà coupée par les récents événements intérieurs et extérieurs.

D'autre part, la création de quatre nouvelles républiques « nationales » par la suppression de la Fédération du Caucase et du Turkestan ne peut tromper personne. Le Gouvernement de Moscou revient vis-à-vis des nations opprimées à l'ancienne politique du tsarisme — divise et impera. — La collaboration des peuples du Caucase dans la lutte contre Moscou et le mouvement panislamique des peuples du Turkestan sont devenus trop dangereux pour Moscou, c'est pourquoi quatre nouvelles républiques ont été créées. Nous espérons que la position prise contre le mouvement panislamique en U.R.S.S. ne restera pas sans influencer les relations entre Moscou et Ankara.

Les nations opprimées se trouvent ainsi élevées par Moscou dans le Conseil des Nationalistes d'une manière tout à fait artificielle. Chaque république fédérée envoie au Conseil 25 députés, chaque république autonome envoie 11, chaque région autonome, 5, et chaque rayon national, 1. La structure politique de l'U. R. S. S. est la suivante : la République fédérée russe compte 17 républiques autonomes, 6 régions autonomes, 19 régions et 5 districts ; la République ukrainienne compte 1 République autonome (Moldavie) et 7 régions ; l'Azerbaïdjan compte 1 République autonome et une région autonome ; la Géorgie compte 3 régions autonomes ; l'Ouzbékistan, une République autonome ; le Tadjikistan, une région autonome ; le Kazakhstan, 8 régions autonomes. Quelques autres Républiques fédérées ne comptent point d'autres unités. La domination des Mosco-

vites dans le « parlement » soviétique est donc assurée de cette manière, même pour la forme.

La participation des nations opprimées à l'exécutif gouvernemental est encore bien plus effacée. Les organes suivants relèvent exclusivement du Gouvernement central : la Guerre, les Affaires extérieures, le Commerce extérieur, les Communications, les P. T. T., les Transports fluviaux, l'Industrie lourde, l'Industrie de guerre. Les républiques « fédérées » possèdent les commissariats suivants : l'Industrie alimentaire ; l'Industrie légère ; les Forêts ; l'Agriculture ; les Commissariats de sovkhoz du blé et de l'élevage ; les Finances ; le Commerce intérieur, les Affaires intérieures ; la Justice et l'Hygiène. Mais l'indépendance des gouvernements des républiques fédérées n'existe que sur le papier. Les plans annuels de l'action de ces « gouvernements » sont toujours élaborés à Moscou. La centralisation financière et économique est complète. Le « gouvernement » de Kiev par exemple ne peut disposer de quelques kilogrammes de papier sans la bénédiction de Moscou. Un gouverneur du régime tsariste était en vérité plus indépendant de Pétersbourg que ne l'est le « gouvernement fédéré » actuel. Les gérants des gouvernements des républiques fédérées sont désignés par l'oligarchie moscovite et ils sont à ce point terrorisés qu'ils sont souvent même plus sévères pour la population allogène que leurs maîtres moscovites.

Le plus ridicule et le plus démagogique principe de la constitution stalinienne est l'affirmation que la liberté économique et socialo-politique en U. R. S. S. a aussi créé l'émancipation nationale. L'asservissement national est en vérité la base de l'esclavage

économique et socialo-politique non seulement dans les nations opprimées, mais en Moscovie même. La nation moscovite tolère la domination du Kremlin parce qu'elle a peur, en renversant son oligarchie, de perdre la domination moscovite sur les nations opprimées.

La constitution stalinienne est destinée à approfondir et à élargir cette communauté d'intérêts entre cette oligarchie et la nouvelle « aristocratie » moscovite. Sur ce terrain, la « constitution » a vraiment une importance réelle. La différence entre l'ancienne et la nouvelle constitution bolchéviste est minime en réalité, seule l'oppression nationale stalinienne est placée sur une autre base économique et sociale. Une importante différenciation sociale s'est accomplie pendant ces dernières années. La suppression des cartes pour les denrées alimentaires et les objets de première nécessité a détruit l'égalité de misère des ouvriers en augmentant celle de la plupart des autres catégories de citoyens et en formant une minorité mieux payée et plus privilégiée. La collectivisation complète et la mécanisation de l'agriculture séparaient le groupe d'exploiteurs de la masse misérable des paysans kolkhoziens. Il va de soi que la nationalité est la base de la différenciation sociale dans les nations opprimées de l'U.R.S.S. Cette nouvelle classe de « znatnye ludi » (gens distingués), la bureaucratie militaire et civile et le parti bolchévik, qui se compose en majorité de moscovites et d'éléments assimilés de nations opprimées, doivent être organisés et renforcés par la nouvelle constitution. Cette constitution est destinée à servir d'instrument de mobilisation des forces moscovites dans les nations opprimées de l'U.R.S.S. Le ré-

gime d'oppression nationale qui s'appuyait jusqu'à présent sur l'occupation militaire et sur la terreur du G. P. U. doit être renforcé par une organisation sociale et politique. La tâche de la constitution stalinienne consiste à aider les éléments moscovites à percer le front des nations opprimées, à envahir et à démoraliser la masse nationale. Le Gouvernement de Moscou s'efforce de créer pour les nations opprimées une illusion de droit, basée sur l'égalité et la communauté des intérêts afin de mieux affaiblir leur résistance acharnée.

La concentration et le renforcement des éléments moscovites dans les nations opprimées de l'U.R.S.S. et une détente au moins temporaire dans les relations entre Moscou et les nations fédérées de l'U.R.S.S. sont à présent d'autant plus nécessaires et urgents que l'action de l'impérialisme moscovite en Europe augmente le danger de guerre. La possibilité d'une attaque de l'impérialisme moscovite contre l'Europe est même indiquée dans la nouvelle constitution qui mentionne que si la nécessité d'un recours à la guerre se fait sentir, chacun doit remplir son devoir d'allié vis-à-vis de l'Etat attaqué.

La constitution « la plus démocratique du monde » doit créer aussi pour les amis du bolchévisme en Europe l'illusion d'un « front populaire » en U.R.S.S. et assurer leur soutien pour le cas d'une conflagration européenne. En somme, Staline veut essayer avant la Tsousima du bolchevisme une réforme qui avait été tentée par le tsar après la bataille de Tsousima. L'expérience « constitutionnelle » de Staline est condamnée d'avance à un échec, parce que le renforcement de la nouvelle « bourgeoisie » moscovite exclut la possibilité d'une réconciliation

entre Moscou et les nations opprimées de l'U.R.S.S. La possibilité d'un développement de la classe privilégiée moscovite est très limitée en raison de l'état catastrophique de l'agriculture et des finances soviétiques. La bourgeoisie moscovite soviétique ne peut pas être bien nombreuse du fait simplement que le Gouvernement n'a pas suffisamment de ressources pour la nourrir et l'habiller. Le payement élevé des stakhanovistes de l'industrie et de l'agriculture a déjà provoqué une dépréciation du rouble de près de 30 pour cent. La constitution n'existant que sur le papier est sans importance, même pour les « gens distingués » moscovites ; elle n'assure pas non plus la moindre réalisation de la liberté constitutionnelle, menacée avec l'accroissement de la lutte engagée non seulement entre Moscou et les nations opprimées de l'U.R.S.S., mais aussi entre la classe privilégiée de « gens distingués » et la masse des ouvriers cruellement exploitée. Le moindre développement d'une démocratie véritable en U.R.S.S. menacerait d'anéantir l'oligarchie moscovite et de détruire la prison des nations opprimées.

L'espoir du Kremlin de tromper ces nations en octroyant une nouvelle constitution qui dans son esprit devait affaiblir la lutte nationale en U.R.S.S. est demeuré vain. La constitution de l'oppression nationale approfondira, élargira même à n'en pas douter la lutte entre les peuples des nations opprimées et Moscou. En outre, cette « constitution » ne fait pas mention du pays des Cosaques. Le Kremlin espère peut-être que les Cosaques libres revendiqueront le droit à leur indépendance en échange du « haut privilège » de servir sans restrictions dans l'armée moscovite. En s'effor-

gant de tromper les nations opprimées de l'U.R.S.S., l'oligarchie moscovite se trompera elle-même. La concentration et l'organisation des forces moscovites sur la base de la constitution stalinienne ne pourra que provoquer un accroissement de forces des nations opprimées et un renforcement

de la lutte contre Moscou. La nouvelle constitution n'est en somme qu'une nouvelle provocation vis-à-vis des nations opprimées de l'U.R.S.S. Elles sauront trouver une réponse digne d'elles à cette provocation du Kremlin.

M. DANKO.

L'unité du Caucase

(Suite)

Cette idée, d'une république démocratique, fut apportée dans nos régions par les fiers Kabardiens qui s'étaient retirés par delà le Kouban. L'opinion publique de la Kabardie avait été déçue par le régime d'Etat féodalo-aristocratique qui n'avait pas su défendre son indépendance. Une nouvelle tendance démocratique avec suffrage universel pour base se manifeste. La Kabardie aristocratique qui avait su, en son temps, se constituer en Etat, dont les limites, au sud-est s'étendaient de Vladicaucase à Kizliar, pour suivre au nord, le cours inférieur du Kouban tributaire de la mer Noire et par le cours du Manytch, au nord-est, tributaire de la mer Caspienne, ne sut pas, disons-nous, conserver son indépendance, du fait de forces extérieures et des dissensions intérieures entre princes Kabardiens.

Après une longue et tenace résistance aux troupes russes, les Kabardiens, jaloux de leurs libertés, furent contraints de se frayer un chemin par delà le Kouban où, avec l'appui des Tcherkesses, ils espéraient reconquérir le pays perdu. Ce que fut cette lutte un exemple entre mille, nous le dira.

L'expédition du général Glasenap en 1805, mit la Kabardie à feu et à sang. Une centaine de villages furent pillés, saccagés, détruits avant que d'être livrés aux flammes. Les Kabardiens, sous le commandement de leur prince Roslambek Missost dont l'un des ancêtres, le prince Missost commandait les Kabardiens dans la lutte contre les généraux russes Fabritsi et Yacobi en 1779, durent repasser le Kouban, laissant sur la terre natale des traces sanglantes de leur retraite. Les Kabardiens restés sur leurs terres furent contraints de signer la paix.

L'idée de démocratisation du pouvoir dans le pays tcherkesse reçut une forte impulsion grâce à un certain Tram, d'origine noble-féodale Kabardienne. En 1818, son village en Kabardie près du fort de Constantinogorsk, fut saccagé et brûlé. Tram, à la tête de ses concitoyens, épargnés par la tempête se retira sur le Kouban. L'expérience du passé l'amena à l'organisation d'un pouvoir démocratique sur les bases du suffrage universel. Il fut encouragé et soutenu dans cette idée par les princes Kaitoukine, Koubat-Ali-Haidj et Eryk Moustapha dont l'influ-

ence était grande parmi les Kabardiens. Ils créèrent donc chez eux à Zelenchouk une sorte de parlement. Ce régime, tout nouveau en Circassie, fut rapidement adopté par la tribu voisine des Abadzehs. En Circassie proprement dite, l'ouverture d'un medjelis (parlement) eut lieu en 1841.

De ce jour, l'opinion publique circassienne s'oriente vers les démocraties de l'Europe occidentale. La diffusion de ces idées fut grandement facilitée par la venue dans le pays d'hommes politiques anglais. L'un de ces hommes, l'Anglais Bell, nous a même laissé un ouvrage important sur la vie économique et politique du pays tcherkesse à l'époque. Un autre Anglais, ami de Bell, David Urquhart mena de 1834 à 1864 une active campagne en Angleterre pour l'indépendance de la Circassie ; il développa son activité parmi le public anglais afin d'obtenir l'aide morale et matérielle si nécessaire aux Tcherkesses dans la lutte si inégale qu'ils soutenaient contre la Russie.

Bien avant, vers 1739, l'indépendance de la Kabardie avait été reconnue, grâce à l'influence et aux efforts de l'ambassadeur de France près la Sublime Porte, M. Villeneuve. L'on sait également que la Pologne, au cours de son histoire prêta un appui très large aux Montagnards du Caucase dans leur lutte contre la Russie. Et c'est ainsi que l'opinion publique européenne fut intéressée à l'indépendance de ces peuples. Cependant une lutte de 150 ans contre le colosse russe affaiblit considérablement les forces des Montagnards caucasiens. En 1859 les Russes saccagèrent le Daghestan, et peu après ce fut le tour du pays tcherkesse. Le 21 mai 1864, la dernière forteresse circassienne, Akhtchinsk dans le bassin supérieur du Mzimti, tombait aux mains des Russes. Près d'un million de

Tcherkesses saisis d'un irréconciliable esprit patriotique estimèrent qu'il leur était impossible de rester sous la domination russe, et ils émigrèrent dans les pays du Proche-Orient. Cet exode de tout un peuple fut une véritable tragédie. Les malheureux tcherkesses, lourdement chargés de leurs hardes s'empilaient sur des radeaux hâtivement construits et essayaient de gagner ainsi les rivages lointains de l'Anatolie. Nombreux furent ceux qui périrent dans les flots de la Mer Noire.

Le Caucase dévasté est désormais conquis. Les Russes établissent au Caucase un régime d'occupation. Les Montagnards ne sont pas des citoyens de la Russie, mais des « indigènes » des « sujets russes ». Inutile de rappeler ici les restrictions qui furent imposées aux Montagnards, considérés comme une race inférieure avec laquelle on n'a pas à compter. Tout fut mis en œuvre pour retenir artificiellement les forces matérielles et morales du pays. Sa situation sociale politique et économique fut des plus tristes.

Sur les cendres de leurs villages et sous l'oppression de l'impérialisme russe, les Montagnards du Caucase se replièrent sur eux-mêmes. Tout fut foulé aux pieds ; cependant, en dépit de cette oppression, les Russes ne parvinrent point à briser la volonté des Montagnards, ni l'ardent amour de la liberté. Pour le monde extérieur, les occupants ne cessaient de crier à la sauvagerie et aux penchants de banditisme de ce pays, justifiant ainsi le régime instauré pour les Montagnards. Et dans le même temps, les vainqueurs adoptaient malgré eux, les coutumes, les usages et jusqu'au costume de ces « sauvages ». Les tsars russes eux-mêmes endossent le vêtement national des Montagnards et les plus grands

poètes russes, les plus grands écrivains s'inspirent dans leurs œuvres des traits essentiels du caractère des Montagnards : noblesse de sentiments et de caractère, pureté d'âme, loyauté, hospitalité, etc. Des dizaines d'années s'écoulaient ainsi sous le joug russe. L'opinion publique des Montagnards, tranquille en apparence, vit, fermente et s'agite. L'oppression nationale groupa tous les « indigènes » du Caucase du Nord. A la moindre occasion favorable, cette opinion publique se transforme en insurrection contre les oppresseurs. Mais elle est toujours étouffée par un ennemi puissant.

Le tournant historique survient et l'opresseur tombe à son tour dans le gouffre qu'il a voulu creuser à d'autres. Les chaînes qui rivaient les tribus caucasiennes tombent. L'expérience de la raison, du cœur et de la volonté qui des siècles durant s'était accumulée, dicta aux peuples du Caucase du Nord, leur ligne de conduite ; elle allait se manifester aux premiers jours de la révolution de février 1917 sous forme d'union des Montagnards du Caucase du Nord.

Il a fallu que des flots de sang fusent versés, que des siècles se soient écoulés pour que les peuples nord-caucasiens se rendent compte de leur affiliation à une seule et même nation : celle des Montagnards du Caucase.

La classe intellectuelle des Montagnards a su, avec précision, saisir et formuler au cours des événements révolutionnaires de février, les aspirations générales politiques des Montagnards, elle ne fonda pas de partis politiques, mais elle élaborait le programme d'activité publique du « Comité central de l'Union des Montagnards unifiés » dont firent aussitôt partie presque tous

les intellectuels et la classe cultivée en général des Montagnards.

Trois facteurs firent sentir leur influence sur la structure et sur le programme du Comité central ; ce furent : le faible développement du capitalisme, la différenciation à peine commencée de la communauté, et l'oppression nationale.

Le développement ultérieur de la révolution russe et les événements sur le plan militaire devaient infailliblement, logiquement même, amener l'opinion publique montagnarde, en la personne dudit Comité central, à proclamer comme but, la défense de l'indépendance et la création d'une « Confédération des Républiques du Caucase ». Tel est le processus historique du développement de la pensée politique des Montagnards du Caucase qui eut pour conséquence la création d'une République démocratique. Le but et les tâches des intellectuels montagnards consistent, de nos jours, à être les porte-voix de l'opinion publique du pays. Les mots d'ordre lancés lors de la proclamation de l'indépendance de la République nord-caucasienne, il y a dix-huit ans, se consolidant dans la même mesure parmi les masses du pays natal et des Montagnards émigrés. La population montagnarde est presque entièrement constituée par les paysans. La communauté montagnarde se caractérise par l'absence de divergences de classes, de lutte de classes. S'il a existé un semblant de différenciation entre éléments montagnards d'avant la révolution et au cours de la révolution, il n'en est plus de même aujourd'hui ; les bolcheviks ont su niveler toutes les classes pour n'en former qu'une qui gémit sous le joug communiste. Cette classe n'a d'autre désir, d'autre mot d'ordre que la conservation physique, que la libération

de pays des occupants rouges, et l'édification d'une vie indépendante sur de larges bases démocratiques. Le régime de terreur du communisme ne permet pas au peuples du Caucase de grouper leurs forces dans la lutte pour l'indépendance. Leurs espoirs, leurs aspirations et leurs regards sont tournés vers nous, émigration nationale intellectuelle. Et nous aussi, à l'émigration avons constitué un front unique solidaire, en la personne du parti populaire des Montagnards du Caucase qui a conclu le Pacte de la Confédération du Caucase, le 14 juillet 1934. Le parti populaire constitue le principal noyau du parti d'Etat montagnard unique qui porte en lui toutes les particularités et les bases caractéristiques pour le futur parti politique national. Le parti populaire a pris en considération toutes les aspirations, tous les intérêts économiques, politiques et géographiques, ainsi que les droits du Caucase du Nord.

Ainsi, le parti populaire est l'organe qui exprime la volonté effective des peuples nord-caucasiens pour une existence d'Etat indépendante. Après la révolution russe les impérialistes russes de toute nuance, les blancs aussi

bien que les rouges promirent une « indépendance » fictive aux Caucasiens. Dans la nouvelle constitution soviétique l'on trouve même un article, le 17, qui accorde aux républiques alliées le droit de sortir librement de l'U. R. S. S. Il n'est pas de Caucasien qui ne sache que cet article a été inclus dans la constitution pour tromper l'opinion publique étrangère. Le but immédiat du communisme russe étant de saisir comme dans son étau, le monde entier, ainsi que l'indique nettement l'article 143 de la Constitution qui fixe comme emblème de l'U. R. S. S. une faucille et un marteau sur le globe terrestre éclairé par les rayons du soleil, avec l'inscription en toutes langues « Prolétaires de tous les pays unissez-vous ». Sur le globe terrestre figure une étoile à cinq branches.

C'est contre cette étoile d'oppression et d'esclavage et pour la véritable liberté, pour la lumière et l'indépendance que le parti populaire des Montagnards dans le sein de la Confédération caucasienne et dans les rangs du front de Prométhée est appelé à poursuivre la lutte. Il n'y faillira pas.

CHAKMAN.

„La civilisation caucasienne“

Il y a quelques mois qu'a paru un ouvrage de M. Art. Byhan, directeur du Musée ethnographique de Hambourg sur « La civilisation caucasienne » ouvrage traduit en français par M. Montandon, professeur d'ethnologie, avec une préface de ce dernier.

Cet ouvrage, dont la moitié est con-

sacrée aux Géorgiens, décrit en détail la vie matérielle et morale des Caucasiens, leurs us et coutumes, leurs adates et particularités : il contient des matières ethnographiques très intéressantes, particulièrement pour des lecteurs étrangers. Le traducteur expose dans sa préface, ses propres idées

dignes d'attention, sur la civilisation caucasienne au point de vue de l'histoire universelle.

M. Byhan donne d'abord une description des conditions géographiques du Caucase ; il divise ensuite les aborigènes du Caucase en quatre catégories suivant leur structure physique : type purement caucasien, pontoyen, iranien et ouralo-altaïen.

Au type ouralo-altaïen appartiennent : les Koumouks, les Tartars montagnards, les Kabardiens, une partie des Avars, les Turks du Sud-Ouest mêlés aux Géorgiens etc.

Le type iranien composé de Persans, de Talyches, de Tates, de Kurdes et d'Azerbaïdjanis occupe la partie Sud-Est.

Le type du Pont se rencontre à l'Ouest de la route militaire de Géorgie jusqu'à Poti. Les purs représentants de ce type sont quelques tribus de Circassiens ; mais d'autres tribus circassiennes ainsi que les aborigènes d'Abkhasie, de Mingrétie, de Svanétie et d'Imérétie sont de type mélangé. Le type pur occupe le Sud-Ouest et le Nord-Est du Caucase, etc.

En ce qui concerne les langues caucasiennes, M. Byhan dit qu'elles diffèrent de toutes les langues d'Europe et d'Asie. Elles doivent avoir une parenté avec le basque et l'arménien. Probablement, avant Jésus-Christ, les langues dominantes en Asie-Mineure appartenaient au groupe des langues caucasiennes et il est possible que la langue étrusque et la langue pelasge étaient proches de ce groupe.

La population actuelle du Caucase se compose de deux éléments principaux : 1° les Caucasiens purs, les anciens aborigènes du Caucase, et 2° ceux qui sont venus à différentes époques et s'y sont installés.

M. Byhan considère comme de purs

Caucasiens trois groupes : 1, les Géorgiens avec toutes leurs branches ; 2, le groupe du Nord-Ouest du Caucase — les Circassiens qui s'appellent eux-mêmes *Adighés* (les Géorgiens les appelaient jadis *Djigués*). Les Circassiens constituaient jadis une nombreuse population, mais après la défaite de Chamyl la majorité émigra en Turquie. D'après l'auteur les Abkhas (Abusgues, en grec) appartiennent à ce groupe. 3, le groupe oriental, les autochtones du Daghestan et de la Tchetchnie : les Lezghes (Leskh, Loskh) et les Tchetchènes. Les principales tribus de Tchetchènes sont : les Tchetchènes proprement dits, les Tchetchènes montagnards, les Ingouches et les Kistines. Aux Lezghes (ou *Lekh*, en géorgien) se rapportent : les Avars les Laks ou Kazi-Koumouks, les Darguines, les Kauréens et les Andi-Didos.

**

Les Caucasiens non-purs, postérieurement arrivés, sont : 1, de race indoeuropéenne : les Ossètes, les Arméniens, les Kurdes, les Tates (75 mille, dans les parages de la Mer Caspienne, entre Bakou et Kouba), les Talyches (90 mille, autour de Lenkoron) et les Persans ; 2, d'origine semite : les Juifs du Daghestan et de Tchetchnie, et les Juifs de Géorgie ; 3, d'origine touranienne ou turko-tatare : Les Azerbaïdjanis (de culture persane), les Turks (de culture turque), les Koumouks (entre Derbent, Petrovsk et Mozdok), les Karatchaïs (*Kara-Djiks*, en géorgien) et les Thaoulans (Caucase du Nord, sur les frontières de Svanétie et d'Abkhasie), les Nogais.

**

M. Byhan donne dans son livre une description du type physique de chaque nationalité ou tribu, de leurs vête-

ments, parures, armes, de leurs demeures, ameublement, décors, instruments de musique, de travail, de chasse, de leur économie rurale, de l'artisanat, des rapports sociaux, des fiançailles, des funérailles, des occupations de l'homme et de la femme, de la moisson, de leur nourriture, des jeux, de la justice, des religions et superstitions ainsi que des vestiges de l'ancien paganisme. Comme nous l'avons dit, les Géorgiens attirent particulièrement l'attention de l'auteur : les Géorgiens de la vallée et les Géorgiens montagnards (les Svanes et les Tchouches-Pchaves-Khevsoures) sont décrits chacun séparément avec un aperçu historique pour chacun d'eux. Il faut dire que ces descriptions sont en somme conformes à la réalité. La nation géorgienne est caractérisée comme suit : « Les Géorgiens sont intelligents, chevaleresques et braves, fiers et sincères, enthousiastes et vifs ». (p. 40).

L'auteur brosse en traits assez larges les mœurs, us et coutumes des Circassiens et des Abkhases, des Lesghes et des Tchetchènes ainsi que des Osètes, des Juifs montagnards et de quelques autres tribus d'origine taurienne.

M. Byhan, ethnographe, nous expose les faits sans en tirer des conclusions générales d'ordre sociologique, mais le lecteur constate aisément toute une série de cas d'unité et de similitude, particulièrement parmi les Caucasiens purs, entre leurs adates, mœurs et coutumes. Il est à noter l'étroite parenté entre les Géorgiens et les Nord-Caucasiens qui ont toujours entretenu des rapports réciproques dans deux directions : par l'Abhasie et la Pchav-Khevsanretie. Les vestiges de l'ancien organisme fournissent une documentation sur ces peuples et

ces races : adoration des astres, des arbres, vénération de l'âme des ancêtres. Le christianisme s'est définitivement éteint en Circassie et en Tchetchnie au XVIII^e siècle. De nos jours même on y rencontre nombre de ruines d'églises. Çà et là la population observe le jour de quelques fêtes chrétiennes. En Ossetie la tradition populaire attribue la construction de ces églises à la reine Tamar. Quelques mots géorgiens restent même en usage, tel par exemple, « *Djodjokheti* » (enfer), « *Khirunde* » (dimanche) etc. Tout cela prouve l'existence de relations étroites entre la Géorgie et le Caucase du Nord, et combien grande était l'influence culturelle et politique de la Géorgie. C'est par l'entremise de la Géorgie que le christianisme aurait été introduit parmi les Nord-Caucasiens.

Nous avons déjà dit que le livre de M. Byhan est précédé d'une intéressante préface du traducteur qui adjure les savants européens d'étudier le Caucase avec plus de soin et d'attention. M. Mantandon estime que les Caucasiens purs (les anciens ou Paleo-Caucasiens) doivent attirer la sérieuse attention des ethnologues parce que les Caucasiens avec les Basques et, peut-être avec les anciens Etrusques, représentent des vestiges de cette grande famille ethnique qui a habité l'Europe avant l'arrivée des Indo-Européens. La connaissance de la civilisation actuelle du Caucase nous permettra d'avoir une idée approximative de la plus ancienne civilisation de l'Europe. M. Mantandon affirme que les Caucasiens ont subi l'offensive de deux grands mondes ethniques : l'une indo-européenne, particulièrement du Sud, Irano-Arméno-Anatolienne et l'autre tourano-mongole du Nord d'abord et du Sud ensuite lorsque les Turcs devinrent maîtres de la partie Sud du Caucase. Mais ni l'un

ni l'autre ne purent annihiler la particularité ethnique du Caucase. Mais le Caucase a subi quatre grandes influences qui ébranlèrent à ce point profondément ses éléments qu'il est parfois difficile de les démêler. Ces quatre influences furent : le christianisme, l'islam, la conquête russe du XIX^e siècle et le bolchevisme. Les trois premières influences ont traité avec plus ou moins d'égards l'organisation ethnique et les adates du Caucase, mais le bolchevisme présente une grande menace et si sa domination continue, il est possible que toute l'origanilité et l'image du Caucase disparaissent à tout jamais.

Nous avons fait connaître à nos lecteurs le contenu du livre et souligné quelques-unes de ses thèses principales. Les questions posées par cet ouvrage demandent une étude plus large et plus approfondie. Les savants caucasiens peuvent le faire mieux que qui-

conque, particulièrement les Géorgiens qui ont le moyen d'utiliser une documentation beaucoup plus considérable. Le Caucase possède cette riche documentation encore presque inexplorée dont l'étude et l'appréciation éclaireraient nombre de problèmes ethnologiques, historiques et linguistiques. La science européenne ne s'est pas encore suffisamment intéressée à la question sociale des peuples du Caucase. Nous sommes certains que cette situation va être bientôt changée et que l'exemple de MM. Byhan et Montandon sera suivi par beaucoup d'autres.

La civilisation caucasienne contient plus de 80 dessins dans le texte et hors texte, 3 cartes et une bibliographie de la littérature en allemand, en français et en anglais. Nous y relevons quatre noms géorgiens : N. Marr, Ph. Goguitchaïchvili, G. Nioradxé et M. Tsere-teli.

S. PIRTSKELAVA.

Les délégués azerbaïdjanien chez le dictateur

Au mois de janvier de l'an dernier une délégation extraordinaire azerbaïdjanienne s'est rendue à Moscou où elle fut solennellement reçue par les dirigeants du parti bolchevik et par le gouvernement, dans les murs du Kremlin.

Ce fut là une grande « fête rouge » qui, comme toutes les manifestations de ce genre, se déroula sous le signe du « salut au conducteur des peuples, Staline », « salut à ses loyaux collaborateurs », « à l'armée du pays soviétique et à son maréchal Vorochilov ».

En lisant ces lignes dans les colonnes de la presse bolcheviste, l'on est amené à se poser maintes questions, et à souligner certains passages qui peuvent plus directement nous intéresser.

Il est un fait qui, avant tout, retient notre attention : c'est que tous les délégués azerbaïdjanien se sont exprimés en leur langue maternelle, ce qui a nécessité sa traduction en russe. Ce fait montre jusqu'à quel point est fort le mouvement national, puisque en dépit des années de russification à outrance poursuivie par le régime bol-

chevik, en dépit de l'obligation presque de rigueur de parler et d'étudier en langue russe, au point que la langue turke se trouve pour ainsi dire en défaveur, les Azerbaïdjanais persistent à parler et à se servir de leur langue maternelle, même lorsqu'il leur arrive de saluer leurs oppresseurs actuels.

Dans tous ces discours, évidemment, il n'est question que de Staline, des remarquables « succès » remportés dans les différents domaines et qui ont été réalisés sous sa « géniale » direction.

De ces discours il appert que l'Azerbaïdjan a effectué une complète évolution, qu'il est devenu un pays cultivé, après seulement la venue au pouvoir des bolcheviks. Pour nous, Azerbaïdjanais, ces paroles n'ont point la valeur ni la portée que leur attribuent les bolcheviks. Nous savons parfaitement que le développement et l'évolution de l'Azerbaïdjan et de tout son mouvement national font partie intégrale de son histoire. Cette évolution, ce réveil ont commencé vers le milieu du dernier siècle et leur développement s'est poursuivi tout naturellement, familiarisant ainsi le peuple avec ce qu'on appelle la civilisation et avec ce qui donne avant tout une impulsion aux individus, pris séparément avant que d'être pris dans leur ensemble. Depuis longtemps déjà l'Azerbaïdjan a mené une lutte acharnée pour sa culture et ce mouvement culturel fait de nos jours l'objet d'une étude historique. Mais les bolcheviks réfutent tout ce qui a été fait avant eux ; ils ne conçoivent que ce qui s'est fait du jour où ils ont pris le pouvoir. C'est ce qui ressort nettement de leurs discours. C'est même l'une des bases de la propagande bolcheviste à travers le monde et qui se traduit par

« tout a commencé du jour de notre venue au pouvoir ».

Mais revenons à notre délégation. Parmi les délégués, nous trouvons quelques femmes azerbaïdjanaises. L'une d'entre elles, nous dit-on, remit à M. Staline une lettre écrite, sur commande bien entendu, au nom des prolétaires de Bakou, et exprimant des remerciements pour la « vie libre » dont ils jouissent. Le lecteur est ainsi averti qu'avant l'apparition de M. Staline, la vie, en Azerbaïdjan, n'était pas libre, que rien n'existait auparavant, sauf le néant. Or, nous tous, Azerbaïdjanais, sommes témoins de ce que fut la vie en Azerbaïdjan avant la venue du bolchevisme ; nous avons assisté aux étapes franchies par la femme musulmane dans le chemin de son émancipation, de son développement. Mais cette question est trop complexe pour que nous puissions la traiter ici dans le cadre de cet article ; qu'il nous soit permis toutefois de faire quelques objections au tableau si optimiste présenté par la délégation. Peut-on tout d'abord considérer comme un progrès ce qui se passe actuellement en pays musulman lorsqu'on sape les fondements même de la vie familiale, qu'on détruit la tradition, la religion, bases d'une morale plusieurs fois séculaire. Nous constatons, nous qui avons la chance, en pays libre, de pouvoir exprimer notre pensée, que cette « liberté » dont font état les bolcheviks a pris une forme à ce point détournée qu'elle ne répond nullement au désir ni aux aspirations du peuple azerbaïdjanien. Mais constatons encore que l'une des déléguées, Mme Tairova, ingénieur en naphte, parlant des travailleurs scientifiques, spécialisés dans les questions de pétrole, fut interrompue par M. Staline qui lui demanda si tous ces travail-

leurs étaient Turks ; à quoi la déléguée répondit affirmativement, ajoutant : « Je ne parle ici que des Turks et des Turkes. » Cette réponse suffit pour montrer le véritable état d'esprit qui existe en Azerbaïdjan, même parmi les communistes.

De l'ensemble de ces discours, il apparaît que sous leur forme officielle, composés dans un esprit qui répond aux nécessités du moment, se cache un état d'âme tout différent, un manque de sincérité voulu, commandé, indispensable.

Bien plus caractéristiques, et partant plus intéressants, sont les discours de MM. Ordjonikidzé et Molotov, parlant au nom du parti et du gouvernement.

Rappelant son activité passée, activité commencée à Bakou dans le rayon pétrolifère de ce grand centre, M. Ordjonikidzé ne manqua pas de lancer ses foudres contre le gouvernement national azerbaïdjanien de l'époque et contre sa politique ; il n'oublia pas non plus de déclarer que le naphte est « indispensable », en grande quantité même, au pays soviétique. Conséquemment, ajouta-t-il, il faut intensifier son extraction, cette dernière étant encore insuffisante (!) — 21 millions de tonnes — ; il n'eut garde d'omettre le coton, cette deuxième richesse de notre pays opprimé. Ici encore il recommanda d'intensifier aussi la production ; il en fut de même dans le domaine de l'édification culturelle et dans d'autres domaines encore. De toute évidence, ce n'est jamais assez. Moscou la Rouge est insatiable !...

L'on comprendra maintenant les raisons de ces manifestations solennelles, de cette mise en scène moscovite dont la réception de la délégation azerbaïdjanienne fut le prétexte. Il s'a-

git de travailler davantage, d'intensifier la production. En cela repose la base de la politique des bolcheviks dans les pays riches en ressources naturelles, objet de leurs convoitises et conquis par le fer et par le feu. Exploiter ces richesses, décupler la production, en recourant au besoin à des moyens que toute exploitation rationnelle réprouve, en faisant suer à ce travail notre malheureux peuple, tel est le sens des déclarations de M. Ordjonikidzé.

Le discours de M. Molotov n'apporta rien de nouveau à celui du précédent ; l'on y retrouve ces mêmes recommandations, ces mêmes phrases sous des mots nouveaux. Tout comme M. Ordjonikidzé, il souligna l'importance du naphte et du coton dans l'économie soviétique et il termina par un chant de louanges à l'adresse des bolcheviks d'Azerbaïdjan, à leurs « succès », sans oublier le « conducteur des peuples », M. Staline.

Presque tous les délégués azerbaïdjanien et les représentants du Comité central du parti et du gouvernement parlèrent de la patrie commune, du « Pays des Soviets », laissant l'impression que tous étaient effectivement animés d'un patriotisme inconnu à ce jour. Le sens de cette nouvelle note dans la tragédie soviétique n'échappera à personne. Les innombrables articles aux accents patriotiques que publient les journaux soviétiques au cours de ces derniers mois, et dont le but évident est d'impressionner l'Europe et le monde, ne feront pas oublier le vrai visage de l'Union soviétique. De quel patriotisme peut-il être question dans un pays où règne une oppression sans cesse accrue, où l'exploitation éhontée de la population ne donne aucune possibilité de penser à un idéal quelconque.

Nous sommes loin, en réalité, de ce bien-être, dont parlent tant les bolcheviks, dans la « belle patrie soviétique ». Quelle « beauté » peut exister, nous demandons-nous, dans un pays où règnent l'arbitraire, l'oppression et les pleurs ?

Cependant, M. Ordjonikidze a peut-être raison, lorsqu'il parle de la « nécessité de travailler de plus en plus ». Oui, nous suivrons son conseil... Il nous faut travailler, de toutes nos forces, afin de sauver notre malheureux pays de l'oppression qui l'étreint. Tous les peuples du Caucase, unis dans un même idéal de liberté et d'in-

dépendance, doivent travailler pour le triomphe de ces idées. Alors seulement, le progrès sera possible, car là où règne l'oppression, toute vie est impossible.

Travaillons donc encore davantage, travaillons pour notre indépendance afin que nos représentants, les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et du Caucase du Nord puissent, de tout cœur, bien sincèrement, saluer la Patrie et son armée et qu'ils puissent, sans arrière-pensée, parler de sa beauté et de sa défense.

ALI AKBAR.

Revue de la presse

LA CULTURE DU THÉ EN GEORGIE

A en croire le *Journal de Moscou* (numéro 50) la culture du thé en Géorgie a fait un progrès vraiment admirable. Voici le « compte rendu » de la situation actuelle :

Sur les versants ensoleillés des montagnes de la Géorgie occidentale, le long de la ligne capricieuse du littoral de la mer Noire, des millions d'arbrisseaux à thé, originaires de l'Inde et des provinces centrales de la Chine, ont trouvé une nouvelle patrie dans ces fertiles terres rouges, où abondent lumière, chaleur et humidité.

Ils occupent un territoire ondulé de 37.000 hectares à l'abri des vents secs de l'est.

Chaque été, les jeunes rameaux, avec leurs tendres feuilles, sont minutieusement transportés dans de petites corbeilles aux fabriques proches.

La récolte des plantations de thé des kolkhoz et des sovkhoz est terminée. Elle a fourni, cette année, plus de 19 millions de kilogrammes d'excellentes feuilles vertes, soit vingt fois plus qu'il y a cinq ans.

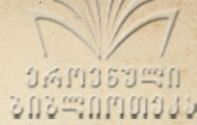
La culture du thé est la principale branche de l'agriculture de la Géorgie occidentale. Les forêts séculaires de saules, les épais buissons de fougères sauvages et les champs de maïs, lui ont cédé la place.

812 kolkhoz se consacrent aujourd'hui à cette précieuse culture. Ils ont livré à l'Etat près de 15.000.000 de kilogrammes de feuilles de thé et ont reçu, en échange, 45 millions de roubles.

Les sovkhoz, eux aussi, pratiquent avec succès la culture du thé. Seize sovkhoz modèles ont été fondés dans le district d'Adpsari, en Gourie, en Mingrélie et dans la république d'Abkhasie. Ces exploitations possèdent des machines perfectionnées et un

011/2

2025



E 5114E
1936

Édition et Imprimerie
Rapide de la Presse
O. ZELUK
5, rue Saulnier, Paris